



T98

Nuisances physiques ou chimiques

Evaluation des risques et de la pénibilité - Outils, mesures et organismes accrédités

Depuis la directive de 1989, l'entreprise procède à l'évaluation de ses risques et, depuis 2001, elle tient à jour son document unique. Les lois de réforme des retraites de 2010 puis de 2014 ont **généralisé l'obligation d'évaluer l'exposition des salariés à la pénibilité, ainsi que sa prévention.**

Cette évolution conduit l'entreprise à mieux **anticiper les risques**, à plus **investir dans la prévention primaire**, à intégrer aussi **l'allongement progressif des carrières professionnelles** : c'est une toute **nouvelle culture de la prévention** qui se construit désormais tout au long de la vie et qui va désormais **s'affirmer dans l'entreprise.**

Pour cela, il convient de rappeler l'intérêt de mener cette réflexion dans l'entreprise, avec une certaine autonomie **et de s'assurer, en permanence, du concours effectif de ses salariés.**

La pénibilité au travail est caractérisée par une exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels susceptibles **de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé et d'en augmenter le coût social.** Ces facteurs sont liés à des contraintes physiques marquées, un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail.

Les nuisances physiques ou chimiques sont souvent plus difficiles à évaluer et peuvent conduire dans certains cas à effectuer des mesures in situ pour objectiver les expositions. **Notre but est de vous guider dans cette démarche en rappelant les outils existants.**



Evaluer, c'est l'occasion de renforcer la culture de prévention de l'entreprise

- En utilisant toutes les données bibliographiques disponibles, souvent accessibles directement par métiers

Sur le site du Ministère du Travail pour consulter [les référentiels professionnels de branche homologués](#) et les fiches synthétiques sur les [métiers et activités](#)

Pour une approche par risques ou secteurs d'activité : [inrs.fr](#)

Pour en savoir plus sur les métiers du BTP : [preventionbtp.fr](#)

- En activant les liens au réseau des Carsat (& Cramif) pour consulter les informations des « risques professionnels »

- En utilisant les outils spécifiques d'évaluation mis à disposition gratuitement par l'INRS

[OSEV](#) (outil simplifié d'évaluation de l'exposition aux vibrations)

[OSEV Mains bras](#) (outil simplifié d'évaluation de l'exposition aux vibrations mains bras)

[Outils pour le bruit](#) : calculettes, prévision des niveaux sonores, prévision de l'efficacité acoustique d'un encoffrement, estimation de la protection réelle des PICB

[SEIRICH](#) (évaluer et prévenir le risque chimique) [MIXIE](#) (potentiel additif ou non des substances chimiques)

[PREMEDIA](#) (prédiction de la durée d'utilisation d'une cartouche d'un appareil de protection respiratoire)

- En faisant procéder, le cas échéant, à des mesurages par **une personne compétente** de l'entreprise, par les **intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)** des services de santé au travail, ou par **un organisme extérieur.**

- En faisant procéder à des mesurages par un organisme accrédité ou habilité (voir page suivante), notamment sur mise en demeure de l'inspecteur du travail ou en cas de désaccord dans l'entreprise.

			Lille	
		Rouen		
			Paris	Nancy
			Strasbourg	
Rennes			Orléans	
Nantes				Dijon
	Limoges	Clermont		Lyon
Bordeaux				
	Toulouse	Montpellier	Marseille	

Accéder aux organismes accrédités par le comité français d'accréditation (COFRAC)

Pour accéder aux organismes accrédités par le COFRAC : sélectionner le moteur [Recherche avancée], choisir le secteur d'activité [Essais], puis renseigner les 3 critères [Domaine - Sous domaine - Famille] à votre convenance.

Il est possible d'accéder directement à la liste actualisée des résultats en utilisant les Permalien (liens permanents).

Ci-dessous : un exemple d'utilisation (à la date du 06/03/20) pour les nuisances physiques ou chimiques les plus courantes.

La recherche peut se limiter à un département ou à une zone économique : voir les résultats sur la carte du sud de la France.

www.cofrac.fr



[Recherche avancée]



Choisissez le secteur d'activité [Essais]

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Domaine ▶ Sous domaine ▶ Famille <p>Résultats - France</p> <p>Accès direct liste</p>	Environnement		
	Amiante		
	Mesures de champs électromagnétiques sur site	Mesures de champs radar	
	186 organismes	13 organismes	1 organisme
	Permalien	Permalien	Permalien
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Domaine ▶ Sous domaine ▶ Famille <p>Résultats - France</p> <p>Accès direct liste</p>	Lieux de travail		
	Echantillonnage Prélèvement		
	Essais acoustiques et mesures de bruit	Essais vibratoires	
	78 organismes	5 organismes	2 organismes
	Permalien	Permalien	Permalien

Contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail

L'évaluation des risques et de la pénibilité ne saurait reposer uniquement sur le contrôle par une personne compétente ou un organisme accrédité de la qualité de l'air et donc du positionnement par rapport aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

La logique de prévention repose d'abord sur une installation de ventilation bien conçue, correctement dimensionnée, maintenue et vérifiée au minimum annuellement. L'arrêté du 9 octobre 1987 précise la nature des vérifications techniques et réglementaires et reste tout à fait d'actualité. **Contactez votre installateur.**

Voir également le guide pratique de ventilation [ED6008](#) et la liste des organismes habilités par la Direction générale du travail.

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/CT3_relevés_aération_assainissement_lieux_travail_01_2013.pdf

De nombreux secteurs d'activité sont concernés. En France, près de 10 % de la population active (soit 2,2 millions de salariés) déclare être exposée dans son travail à au moins un agent chimique cancérigène (enquête Sumer 2010).

Plus d'information : www.carsat-lr.fr (Espace Entreprise / Notre assistance technique)